

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/06/26-30	Tourisme : Délégation de service public – Base nautique de Nauzenac
Date et heure de la séance	26 juin 2025 - 19h30
Lieu	Salle de la Mairie - MEALLET
Date de la convocation	20 juin 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	23
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	31

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Jacques BRESSON (Arrivé à 19h48)
Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Thierry CHAMBON
François DEFLISQUE
Michel LAPORTE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
François POUCHOT
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Serge VIALLEMONTTEIL
Edwige ZANCHI

Représentés :

Pouvoir donné à :

Serge LEYMONIE	Jean-Pierre SOULIER
Guy QUINTANEL	Roger RIBAUD
Stéphanie SERIEIX	Serge VILLEMONTTEIL
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Alain DELASSAT	Andrée BROUSSE
Sylvie FENIES	Edwige ZANCHI
Béatrice CARTAYRADE	Jean-Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER	Jacques SERRAT

Absents :

--

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/06/26-30

Tourisme : Délégation de service public – Base nautique de Nauzenac

Dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public, la Communauté de Communes a lancé une publication d'appel à candidature pour déléguer l'exploitation de la base nautique de Nauzenac du 20 février au 28 mars 2025. Une réponse a été déposée.

La commission d'attribution des offres s'est réunie le 16 mai 2025 et elle a retenue l'entreprise SCIC ASLJ.

Le soumissionnaire propose :

- Une exploitation du 1^{er} avril au 30 octobre
- Des activités de location de bateaux électriques, de bateaux pédaliers et de canoés
- Les conditions de rémunération suivantes :
 - o Une part fixe de 100€ par mois durant la période d'exploitation ;
 - o Une part variable de 4% du chiffre réalisé sur la période d'exploitation ;
- La convention de délégation prendra effet au jour de la signature pour s'achever au 31 décembre 2030

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE la délégation de service public pour l'exploitation du port de Nauzenac à l'Association Sport Loisir Jeunesse jusqu'au 31 décembre 2030 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents s'y rapportant ;**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente**

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 31

Votes pour : 31

Votes contre : 00

Fait à Meallet, le 26 juin 2025,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Olivier ROCHE

Jean-Pierre SOULIER